



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

48 N° 1 1921

À propos de spiritisme

Pierre CHARLES (s.j.)

p. 113 - 123

<https://www.nrt.be/es/articulos/a-propos-de-spiritisme-3022>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

A propos de spiritisme

Le 27 avril 1917, une réponse du Saint Office interdisait formellement aux fidèles d'assister, fût-ce comme simples spectateurs, à des séances de spiritisme. La défense s'étendait même au cas où, dans ces séances, on ne ferait usage d'aucun médium et où on ne pratiquerait pas d'hypnose (1).

Cette réponse, parue pendant la guerre, n'a peut-être pas été suffisamment remarquée. Il est sûr d'ailleurs que ceux qui en ont eu connaissance — je parle du grand public — l'ont en général trouvée bien sévère.

Ils ont eu tort. Le péril est plus grave qu'on ne pense. Quelques sourires indulgents, quelques silences dédaigneux ou quelques brocards sceptiques ne suffiront pas à le supprimer.

La diffusion croissante des pratiques spirites est un fait indéniable, au moins pour ce qui concerne la Belgique. Le succès inouï du livre de Sir Oliver Lodge semble bien montrer que dans les pays anglo-saxons, berceau du spiritisme, le mouvement n'est pas à la baisse (2). Le P. Gemelli nous déclarait tout récemment qu'une rérudescence de spiritisme se constatait en Italie (3). Le seul fait de la publication chez Alcan du gros volume de P. E. Cornillier (4) est un indice dont la signification n'a pas échappé aux observateurs clairvoyants (5). Il y a déjà plus de quinze ans que certains

(1) A. A. S., 1 juin 1917, p. 268.

(2) Sir Oliver LODGE. *Raymond or Life and Death*. London, Methuen, 1916. En six semaines ce livre de plus de dix shillings atteignait sa sixième édition. En Amérique les essais d'Edison — infructueux d'ailleurs — sont bien connus.

(3) Fr. Agostino GEMELLI, O. F. M. *Religione e scienza*. Società editrice Milano, 1920, p. 148.

(4) P. E. CORNILLIER. *La survivance de l'âme et son évolution après la mort*. Comptes rendus d'expériences. Paris, Alcan, 1920.

(5) Cf. Th. MAINAGE. *Revue des Jeunes*. 25 oct. 1920. (20^e année, n. 3) p. 194-195.

villages belges — Poulseur par exemple — passaient pour entièrement peuplés de spirites (1) et l'épidémie d'Antoinisme n'a pas encore fini de sévir en Wallonie. Le nombre seul des Fédérations spirites est déjà inquiétant (2). Sans doute il est parfois difficile de distinguer entre les adhérents véritables, les badauds sans conviction et les simples plaisants; mais l'effort de propagande est réel et l'essai d'organisation n'est pas infructueux. Qu'il nous suffise de citer la *Fédération spirite belge* et les Fédérations régionales du Brabant, de Charleroi, de Liège, de Mons, de Namur; le *Bureau permanent d'Anvers*, et les périodiques, de valeur inégale, de tirage très variable mais de réelle ténacité, qui mettent en communication tous ces organismes. La *Revue spirite belge*, qui succéda en 1909 à l'*Ere nouvelle*, et que dirige Jules Van Geebergen, est restée jusqu'en 1913 l'organe officiel de la *Fédération spirite belge*. Le *Sincériste* dirigé par le chevalier le Clément de Saint-Marcq, personnage entièrement disqualifié mais encore redoutable, le *Bulletin du bureau permanent d'Anvers*, le *Courrier spirite belge*; l'organe de l'Antoinisme : l'*Unitif*, et bien d'autres revues ou journaux, dont l'énumération serait fastidieuse, complètent cette étrange littérature.

Il faut y ajouter les ouvrages d'*Allan Kardec*, pseudonyme spirite de Léon Rivail; ceux de Léon Denis, de G. Delanne, reproduits dans de nombreuses éditions véritablement classiques, et qui contiennent la « doctrine. » Le grand public ne consulte guère la collection très précieuse et de caractère technique que la *Society for psychical Research* publie sous le titre de *Proceedings*. Ces douzaines de beaux volumes se lisent moins aisément que les fantaisies d'un Flammarion, et ne peuvent guère servir d'antidote au poison que fournissent les librairies spirites.

(1) Cf. Jules Bois. *Le Miracle moderne*. 2^e éd. Paris. Ollendorff, 1907.

(2) Nous ne parlons ici que des fédérations de Belgique.

L'atmosphère doctrinale des milieux spirites est certainement dangereuse. Les livres de Kardec, les petites brochures où sa « révélation » est condensée (1), fourmillent de graves erreurs théologiques et les dogmes eux-mêmes y sont tranquillement niés. Sans doute la théorie de la réincarnation des âmes n'a pas trouvé beaucoup d'écho chez les anglosaxons, où Kardec n'est pas un prophète incontesté (2) mais sur le continent on peut dire qu'elle fait partie intégrante du spiritisme. La négation de l'enfer, de l'Eglise, de la hiérarchie sacerdotale, des sacrements, autant de points fondamentaux dans les œuvres de Kardec et de ses disciples. Certaines Fédérations spirites s'acharnent à propager l'usage du baptême spirite et de l'enterrement « suivant le rite kardéciste », parodies assez ridicules des cérémonies chrétiennes (3). Pour achever l'illusion, on trouve des spirites qui se déclarent fervents disciples du Christ (4). J'en ai même connus qui pour « rétablir l'harmonie des fluides » dans le salon où ils évoquaient les morts, y ont placidement fait introniser par le curé, qui ne se doutait de rien... la statue du Sacré-Cœur.

Or, — et ceci est peut-être digne de remarque — chaque fois qu'un cercle spirite se forme, même dans l'intimité, on cherche spontanément et on trouve presque toujours un « initiateur », un personnage compétent, qui possède la pratique du métier et auquel on puisse soumettre les cas

(1) Par ex. Le spiritisme à sa plus simple expression, ou Caractères de la révélation spirite.

(2) Cf. Article : *Spiritualism*, dans *Encyclopaedia Britannica*. L'auteur, très modéré et bien au courant, est Mrs Sidgwick.

(3) La *Revue spirite belge* a parfois enregistré, pour les réfuter ensuite, les protestations de certains spirites plus ou moins catholiques, surpris et scandalisés par ces manifestations anticléricales.

(4) La *Revue spirite belge* publiait jadis, dans un français douteux cette déclaration solennelle : « Spirites nous sommes et chrétiens également ; car le meilleur chrétien seulement peut être spirite... Il faut être rempli des enseignements du Christ. (évier, 1913, p. 23.)

embarrassants. Celui-ci est en général un spirite bien authentique, un assidu des Fédérations, un lecteur de Kardec ou du Courrier, et son premier soin est de « documenter » les nouveaux adeptes. Les expériences, qui n'étaient d'abord que des tentatives curieuses, presque des espiègleries, ont donné des résultats; la table a répondu; le crayon a écrit les « gribouillages » automatiques; le petit guéridon a remué, la planchette a frappé les coups. Aussitôt les livres, qui expliquent toutes ces belles choses, sont lus avec un intérêt passionné; et la doctrine, qui paraît si bien prouvée par ces exemples, est admise comme incontestable. Il n'y a rien de plus triste que cette perversion, parfois extraordinairement brusque, de la foi dans une âme naïve et jusqu'alors très honnête.

D'ailleurs, quelle que soit l'explication qu'on admette pour rendre compte des faits de spiritisme, il est sûr que dans beaucoup de cas la subconscience du médium joue un grand rôle. Aussi « l'esprit » évoqué et parlant par le médium sera souvent un esprit très pieux, recommandant la prière, la charité, le pardon, le travail, sermonnant et morigénant les paresseux et les égoïstes, bref tenant la place d'un éducateur consciencieux ou d'un confesseur dévot (1). Il faut en avoir fait l'expérience pour comprendre combien il est malaisé de persuader à une âme, que tant de beaux discours et d'exhortations morales ne viennent pas de Dieu et peuvent être un danger. J'ai connu des neurasthéniques invétérés guéris en quelques semaines par les injonctions de « l'esprit » évoqué. Ils n'arrivaient pas à comprendre que

(1) Je transcris un passage entre mille, pris dans les procès-verbaux d'une séance de spiritisme, tenue à Bruxelles le 26 nov. 1917. On demande à l'esprit : « Pourquoi n'êtes-vous pas tout à fait heureux? — Parce que je dois encore expier. — Que puis-je faire pour vous aider à expier? — Prier. — Quelle prière dois-je faire? — Avoir la foi. — Que faire pour avoir la foi? — Commencer par prier. — En quoi dois-je croire? — En Dieu. »

leur guérison étant réelle, cet esprit bienfaisant ne méritât pas le même crédit qu'un bon patron céleste.

Le péril pour la foi est donc très réel à cause de l'entraînement presque fatal qui conduit de la séance spirite, à la littérature spirite et à la croyance en l'évangile de Kardec et de ses disciples.

Mais ce n'est pas tout. A côté du péril qui menace la foi, il existe, dans les pratiques spirites, un danger d'ordre plus strictement moral. N'en prenons qu'un exemple. On se souvient peut-être encore de l'émoi que provoqua, en 1913, dans les cercles spirites de Belgique, et même de l'étranger, la brochure du chevalier de Saint-Marcq sur l'Eucharistie (1). Il ne s'agissait pas d'un petit pamphlet obscur. Au mois de juillet 1913 le tirage dépassait 49.000 exemplaires, distribués surtout aux membres des Fédérations spirites. L'auteur était président de la Fédération spirite belge. A l'heure actuelle, directeur du groupe Sincériste, il continue encore à donner des conférences à Bruxelles et ailleurs; il reste un des chefs influents du spiritisme belge. Or, sa brochure sur l'Eucharistie est d'une obscénité tellement perverse qu'il vaut mieux, par respect pour le lecteur, ne pas détailler davantage. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que l'imagination polissonne et faisandée d'un malfaiteur n'aurait rien trouvé de plus ignoble pour expliquer comment l'Eucharistie est une forme d'union corporelle. Le pouvoir médiumnique, d'après l'auteur, et l'influence sacerdotale sur les fidèles, trouvent leur origine dans ces pratiques, qu'il juge d'ailleurs recommandables.

Il est juste de reconnaître que la *Revue spirite belge* préféra rompre avec ce président par trop compromettant (2). Le Congrès spirite de Genève (1913) condamna lui aussi la

(1) *L'Eucharistie, œuvre de réforme morale par la vérité.*

(2) Pendant toute l'année 1918 la *Revue spirite belge* retentit de discussions au sujet de cet ignoble incident.

fameuse, ou plutôt l'infâme brochure. Mais le jour même où il était exécuté à Genève, de Saint Marcq recevait l'hommage respectueux de l'*Union spirite de Liège*, qui lui votait, en assemblée extraordinaire, l'envoi d'un télégramme d'admiration et protestait de son indéfectible attachement (1).

Ces faits sont incontestables. A eux seuls ils justifieraient déjà les sages prohibitions de l'Église. Ajoutez-y cet autre danger moral inhérent aux pratiques spirites : la confiance aveugle que dès le début ou petit à petit on manifeste à l'égard de « l'esprit ». Celui-ci en vient à diriger littéralement l'existence. C'est à lui qu'on demande les mots d'ordre et qu'on soumet les doutes. Les pires aberrations deviennent possibles dans de pareilles conditions et en l'absence voulue de tout contrôle.

Il convient aussi de noter que les séances spirites ne se tiennent bien que dans l'obscurité (2). En général les salons sont exigus ; les spectateurs s'y trouvent serrés les uns contre les autres, et presque toujours en proie à une réelle tension nerveuse. Nous ne voulons blesser ni calomnier personne. Nous nous bornons à signaler un danger, au moins aussi réel que celui des dancings et des cinémas.

On peut même aller plus loin et affirmer que, du simple point de vue de la santé à conserver, de l'équilibre mental à maintenir, les séances spirites sont périlleuses. Il y a des caractères bien rassis et bien fermes, des « psychologies consistantes », sur lesquelles la suggestion n'agira guère ; mais la masse est infiniment plus perméable, plus poreuse à l'égard de tous les dissolvants, et une seule séance de spiritisme, surtout si elle a donné des résultats, peut être l'origine de troubles psychologiques très graves. J'ai vu le

(1) Cf. *Revue spirite belge*. Juillet 1913.

(2) Kardec essayait déjà de justifier cette obscurité indispensable aux « réactions » spirites, en invoquant les lois des combinaisons chimiques. (*Résumé de la loi des phénomènes spirites*. Paris, 1873, p. 9.)

cas d'une personne, initiée à table même, en public, aux procédés de typtologie et qui ayant obtenu une réponse topique, se lança dans le spiritisme avec la fougue d'une néophyte. Aujourd'hui les médecins la déclarent incurablement folle. Il est d'ailleurs difficile, quand on pense de bonne foi recevoir chaque jour des nouvelles de l'autre monde, il est difficile, dis-je, de poser sur la réalité ambiante et visible ce regard clair et normal, qui est celui de l'homme sain. Oliver Lodge lui-même recommande aux médiums d'avoir, en dehors de leurs fonctions spirites, des occupations absorbantes (1). L'ivresse des voyants est souvent plus pernicieuse que l'intoxication par l'alcool.

Pour justifier la sévère décision du Saint Office, il n'est donc nullement nécessaire d'affirmer que tous les phénomènes spirites sont « dûs au diable » ; ni même que tout ce qui n'est pas supercherie dans ces phénomènes est diabolique ; ni même qu'un seul de ces faits soit immédiatement l'œuvre physique du démon. La prohibition serait parfaitement justifiée — dans l'état actuel du spiritisme — par la seule raison du grave péril doctrinal et moral inhérent à ces séances. Il n'est pas interdit par conséquent d'étudier les différentes hypothèses qui, en dehors d'une intervention diabolique, peuvent rendre compte, au moins provisoirement, des faits de télékinésie, de matérialisation, de *cross-correspondence*, etc.

Il est assez remarquable d'ailleurs que les auteurs catholiques les plus récents et les mieux informés sont de plus en plus circonspects quand il s'agit de l'explication « par l'action du diable. » Le P. Roure S. J. (2) et le P. Gemelli

(1) *Raymond ou la vie et la mort*. Edition française abrégée. Paris, Payot, 1920, p. 133.

(2) *Le merveilleux spirite*. Paris, Beauchesne 1917, p. 382. On ne peut que recommander cet excellent ouvrage.

O. F. M. (1), pour nous borner à ces deux noms, enveloppent leurs conclusions de toutes sortes de réserves suspensives, dont seuls les incompetents s'étonneront. La psychologie clinique nous a révélé des choses bien surprenantes depuis vingt ans. Les recherches sur le rôle du subliminal, l'examen scientifique des cas de télépathie, l'étude du psychisme inférieur (2) et de la suggestion, peuvent encore continuer à démentir certains dogmatismes à *priori*, toujours un peu déplacés dans les sciences d'observation. Ce n'est pas le diable qui, matériellement, écrit le mauvais livre; ce n'est pas lui qui tourne le film du cinéma; ce n'est pas lui qui verse au client la boisson enivrante, ni qui manie le râteau du croupier dans les tripots; et pourtant tout cela est son œuvre, et l'Eglise met très sagement tous ses enfants en garde contre ces tentations. Exciter notre vaine curiosité, notre paresse, notre vanité, notre soif morbide du merveilleux sensible, notre désir de l'extraordinaire; nous dégoûter ainsi de la vie de foi et de l'adoration muette, c'est une tactique bien plus dangereuse que de renverser des encriers, de cogner des meubles ou de jeter par terre des pots de confiture.

Personne ne peut dire que le diable ne fait jamais rien de pareil. Son action physique ici-bas est certainement possible. L'Evangile nous en donne des exemples. Mais on ne peut davantage prouver que le démon agisse, comme cause régulière, dans les phénomènes spirites qui ne relèvent pas de la supercherie et qui sortent des lois communes. Le déterminisme même de la plupart de ces faits semble plutôt orienter la recherche du côté des causes naturelles.

Peut-être y aurait-il lieu — comme l'a fait judicieusement

(1) O. c., p. 199. L'auteur prévoit lui-même qu'on l'accusera d'un *soverchio scetticismo*.

(2) Cf. GRASSET. *L'occultisme d'hier et d'aujourd'hui*. Montpellier, 1918.

remarquer le P. Thurston, S. J. (1), — de remettre au point, en le corrigeant, l'argument dont se servent en commun la plupart des casuistes actuels, quand ils veulent démontrer que la pratique du spiritisme est immorale. Cet argument, dépouillé de ses accessoires, revient à un dilemme : les réponses obtenues dans les séances spirites ne peuvent venir que des bons esprits ou du démon. Or ces réponses sont parfois d'un caractère si absurde, si malhonnête, si pernicieux qu'il faut absolument exclure la première hypothèse. Il ne reste donc que le démon pour expliquer le phénomène (2).

La disjonction n'est peut-être pas bien adéquate. Il y a d'abord à considérer le médium lui-même, qui, psychologiquement, peut s'altérer dans la transe hypnotique au point de devenir méconnaissable. C'est le phénomène, aujourd'hui classique, des personnalités psychologiques multiples. En outre le médium peut se trouver par télépathie, sous l'influence d'autrui. Il semble bien que ce fut le cas pour les fameuses séances de Marine Terrace, autour de la table de Victor Hugo (3). Un examen très minutieux s'impose donc, pour chaque médium et pour chaque communication.

Le P. Thurston va plus loin. Il veut explorer la région des *limbes*; et après avoir noté, avec raison, que sur ces questions d'eschatologie, la doctrine de l'École n'est pas encore très ferme, il se demande si toute une population d'âmes, exclues de la vision divine et non damnées cependant, ne peut pas désirer entrer en rapport avec les humains, et si

(1) Cf. *The Month*, 1917, p. 137 et suiv. L'article (*Communicating with the Dead*) et celui qui l'a suivi (*Spirit phenomena. Ibid.* 226) sont à lire en entier.

(2) Cf. vg. LEHMKEHL. *Theologia moralis*, ed. 1910. I, p. 285.

(3) On n'a publié qu'une partie de ces intéressants procès-verbaux. Cf. Bois, *o. c.*, p. 106 et suiv.

leurs essais ne peuvent pas être aussi tâtonnants pour nous atteindre que les nôtres pour leur parler.

Nous sommes ici en pleine hypothèse. Le P. Thurston le reconnaît sans détours. Mais cette hypothèse demande à être envisagée et le mérite du savant écrivain du *Month* est d'avoir attiré l'attention sur ce coin peu exploré de la théologie (1).

Ceux qui trouveraient acceptable la théorie du P. Thurston, même à titre problématique, devraient aussitôt en tirer une conséquence morale. Le désir de communiquer avec ces esprits — qui ne sont pas mauvais, sans être cependant des anges ou des élus — les expériences psychiques faites dans ce but, la croyance à leurs résultats — tout cela cesserait d'être interdit par la loi naturelle, et la prohibition de l'Eglise gardant toute sa valeur pour les fidèles, ne doublerait plus une prescription morale simplement humaine.

En d'autres termes le spiritisme, entendu au sens strict de communication volontaire et systématique avec des morts,

(1) Au point de vue de l'histoire de la théologie, je ne crois pas qu'on puisse invoquer des autorités patristiques en faveur de la thèse — ou plutôt de l'hypothèse — du P. Thurston. Les spéculations sur le *limbus infantium*, sont relativement récentes. « Si son existence semble bien prouvée, les pouvoirs, les sentiments, les privilèges de ses habitants nous sont peu connus. » (*loc. cit.*, p. 139.) Après avoir ainsi déblayé le terrain, le P. Thurston ajoute : « Je ne vois pas ce qui nous empêche de supposer que les enfants morts sans baptême atteignent le plein usage de leurs facultés par une sorte de croissance graduelle; et qu'ils conservent toujours les particularités ou même les défauts de caractères inhérents à leur personne, telle que Dieu l'a créée. Quelques-uns peuvent être d'humeur grave, d'autres gais, ou têtus, ou aimables et affectueux, ou espiègles, ou crânes et entreprenants, ou bien timides. Nous n'avons aucune preuve que le *limbus infantium* soit aussi exempt de trouble (*disturbance*) que le ciel des élus. » p. 140.) Il est à craindre que cette description très humaine de l'au-delà, et qui de tous côtés est vulnérable à l'ironie facile, n'empêche les lecteurs et peut-être les théologiens d'examiner la thèse elle-même. Le moins qu'on puisse dire de celle-ci est qu'elle est, de prime abord, assez surprenante.

ne serait plus mauvais *ratione sui* mais seulement par accident, à raison des circonstances concrètes dans lesquelles on le pratique et des dangers auxquels il expose aujourd'hui.

De toutes manières, il sera bon de serrer d'un peu plus près les différentes hypothèses d'une vie possible dans l'au-delà du tombeau — et de faire, dans l'enseignement de la morale, et même du catéchisme, une part plus large à l'étude et à la critique du spiritisme. Le danger pour les âmes est très réel et ce n'est pas avec des œillères qu'on le supprimera.

Louvain.

Pierre CHARLES, S. J.